

Le Sénat exceptionnel

Alors que l'Empire finit d'être chassé et de se retirer du continent, divisé, trahi, désorganisé et manquant cruellement de la guidance et des pouvoirs conférés par son Prophète, des nations oubliées, des seigneuries insoupçonnées et de petits domaines ambitieux cherchent à affirmer leur place sur un continent qui se redessine.

Nombre des décideurs et seigneurs, légitimes ou autoproclamés voient alors la nouvelle cité sainte et l'Arbre de vie comme un moyen de faire reconnaître leur statut ou même simplement de rencontrer leurs égaux en vue de négociations.

A partir du rassemblement de l'Arbre de vie de l'an 504 doit donc se tenir un Sénat exceptionnel afin d'organiser les rencontres dans le but de définir courtoisement les territoires respectifs sur une nouvelle carte commune de Tanak. Mais personne n'est dupe, il va de soi que certaines revendications ne se passeront pas d'affrontements et c'est là que beaucoup voient l'intérêt de régler ces questions à l'aune de l'Arbre de vie.

Puisque la reconstruction, la libération de leur terres et les derniers soubresauts des affrontements avec l'Empire d'Or ont un coût élevé, des batailles d'honneurs lors desquelles on ne perdrait pas la vie de soldats grâce aux pouvoirs de l'Arbre, sont vues comme une aubaine. En plus d'éviter de gâcher des ressources dans des guerres gloutonnes, cela marque leur régence d'honneur tout en les liant à cet Arbre sacré devenu le symbole d'espoir de nombreux peuples. Et soyons clairs, l'idée a également rapidement convaincu les hommes d'armes, mettant déjà suffisamment leurs vies en danger à exterminer les goules devenues sauvages abandonnées par l'Empire en fuite.

Il est prévu d'inaugurer le Sénat en mettant à disposition une liste de territoires en friche ou à la gouvernance inoccupée afin qu'ils puissent être réclamés par les seigneurs ou ceux qui prétendraient le devenir. Pour revendiquer un territoire via le Sénat, il faudrait y présenter un acte de revendication avec 15 signataires. Certains voient ce nombre comme un minimum nécessaire à sa bonne gouvernance, d'autres comme un minimum prêt à défendre la revendication via une épreuve en cas de contestation. Car en effet, si la revendication venait à être contestée par une ou plusieurs autres revendications, les termes de la résolution devraient être débattus devant le Sénat qui trancherait en cas d'indécision. Etant à noter qu'il ne semble pas que les armes soient le seul moyen d'envisager de régler ce genre de litige même si, soyons honnêtes, cela risque d'être la solution privilégiée par beaucoup.

Afin d'asseoir ces décisions à la lumière de l'Arbre sacré, le Sénat aura recours à l'arbitrage et aux témoignages des sages qui l'entourent, garantissant que les décisions et les faits, inscrits aux archives, ne puissent être contestés par tous ceux qui respectent l'Arbre et ses miracles.